

Acte pour incorporer la chambre de commerce de Kingston.

CONSIDERANT que George M. Kinghorn, Henry C. Voigt, John Carruthers, John Fraser, Roderick M. Rose, Henry Cunningham, William B. Simpson, Edwin Chown, R. M. Ford, William Ford, jun., John M'Kay, jun., George Robertson, jun., Jas. Greenfield, James Richardson, Wm. Harty, et autres, ci-dessous dénommés, domiciliés en la cité de Kingston, ont, par pétition à la législature, représenté qu'ils se sont associés depuis plusieurs années, dans le but de donner suite à certaines mesures qu'ils croient importantes au développement du commerce du Canada en général et de la cité de Kingston, en particulier; et qu'ils ont de plus représenté que l'association serait plus certaine d'atteindre son but s'il était passé un acte d'incorporation conférant certains pouvoirs à eux et à leurs successeurs; et considérant qu'il est expédient d'accéder à leur demande; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Les dits George M. Kinghorn, Archibald Livingston, Henry Charles Voigt, John Carruthers, John Fraser, James Grant Macdonald, Roderick M. Rose, Henry Cunningham, William B. Simpson, Edwin Chown, George S. Fenwick, W. R. McRae, R. M. Ford, James Macnee, D. D. Calvin, Alexander Ross, R. M. Moore, Chas. F. Gildersleave, George Robertson, William Ford, jun., James Fisher, John McKay, jun., George Robertson, jun., G. W. Andrews, Michael Doran, W. P. Lacey, Isaac Simpson, Jas. Greenfield, William Irving, J. Penfold, James Richardson, P. R. Henderson, William Stewart, L. N. Putnam, Ira Breck, J. C. Clark, George Chaffey, John McMillan, William Harty, John Muckleston, John McKelvey, Weir Anderson, Edwin Rose, et George M. Wilkinson, et toutes autres personnes domiciliées dans la cité de Kingston ou dans le comté de Frontenac, déjà associées ou qui s'associeront aux personnes ci-dessus dénommées, pour les fins du présent acte, en la manière ci-dessous réglée, et leurs successeurs, seront et sont par le présent constitués en un corps politique et incorporé sous le nom de "Chambre de Commerce de Kingston," aux fins mentionnées dans le préambule; et pourront sous ce nom poursuivre et être poursuivis, plaider et se défendre dans toutes les cours de justice et d'équité et autres lieux quelconques, dans toutes actions, poursuites, plaintes, matières et causes quelconques, et auront, sous le même nom, eux et leurs successeurs, succession perpétuelle, et pourront avoir un sceau commun, le détruire, changer et renouveler, à leur gré; et eux et leurs successeurs, sous leur nom de corporation,